

loi travail XXL, gel du point d'indice, journée de carence, réduction des effectifs, fusion de services, fin des statuts ...



STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

A la dgfip, on se bouge le 10 octobre, avant d'être gobés !

Le temps est à l'action !

L'offensive gouvernementale est lancée et quitte à faire des mécontents, autant forcer le passage le plus rapidement possible afin de neutraliser au plus tôt le flux contestataire.

Parmi ces mécontents, y en-a-t-il qui cumulent les reproches identifiés par M. MACRON ? Ces fameux irréformables et fainéants ? Mais ce sont bien sûr, les fonctionnaires.

Autant les charger de tous les maux ceux qui, à n'en pas douter, incarnent l'immobilisme et l'égoïsme.

Ceux-là mêmes qui refusent la



disparition des implantations de services publics, lesquels représentent parfois le dernier lien avec le citoyen, isolé face à ses problèmes et aux inégalités.

Ordonnances loi travail, réduction des APL, suppressions d'emplois, jour de carence, blocage du point d'indice et accroissement des inégalités avec le projet de budget 2018, sont autant de causes du mécontentement.

Alors, oui il faut se bouger, dès le début et massivement. Car ce qui est aujourd'hui remis en cause par le Plan de régression MACRON c'est toute l'architecture patiemment assemblée, depuis plus de 75 ans, et qui fait que dans ce pays, la pauvreté et le mal vivre sont combattus, en dépit d'un système économique orienté vers la recherche du profit et l'accroissement des dividendes versés aux actionnaires !

► **Heure Mensuelle d'Information**

Consacrée à la préparation de la journée de grève et de manifestations du 10 octobre, le 9 octobre à 14h00, salles 133/134 (Arts et métiers).

► **Section syndicale**

La commission exécutive de la section syndicale de la DNEF se réunira le 13 octobre 2017 à 13h30, salle 124 (Eiffel)

► **CAPL d'élaboration de la liste d'aptitude de B en A**

Elle aura lieu le 17 octobre 2017

Faites parvenir vos doubles aux élus.

► **Séminaire de la BNEE à Orléans**

Le 18 octobre 2017, l'accueil syndical aura lieu entre 11 h et 12 h30

► **CAPL d'élaboration de la liste d'aptitude de Cen B**

Initialement prévue le 19 octobre, elle aura lieu, sur demande de la Direction le 20 octobre 2017... Faites parvenir vos doubles aux élus avant le 17 octobre.

► **Assemblée Générale Annuelle des adhérents de la section syndicale CGT DNEF**

Le 4 décembre 2017, toute la journée à partir de 9h00, salles 03/04 (Dauphine/Sorbonne)

L'offensive contre la fonction



En procédant à la création d'un ministère de l'action et des comptes publics, Emmanuel Macron a confirmé sa volonté d'effacement de la fonction publique et de soumettre toujours plus les politiques publiques, les services publics et leurs personnels aux politiques d'austérité.

Soucieux de répondre aux exigences du capital, des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, Emmanuel Macron entend baisser de 60 milliards d'euros la dépense publique sous son quinquennat. Le plan de bataille de Macron contre les fonctionnaires a de quoi faire frémir.

120 000 suppressions de postes

Ces suppressions devraient toucher la fonction publique territoriale à hauteur de 70 000 emplois et 50 000 postes de fonctionnaires de l'Etat. Sachant que la DGFIP a absorbé les 2/3 des suppressions d'emplois de l'Etat ces dernières années, il est probable qu'elle en absorbe 30 000 ces 5 prochaines années.

Une valeur du point d'indice différenciée

Le gouvernement veut en finir avec une grille unique et un point d'indice commun à toute la fonction publique. Pour ce faire, il veut instaurer un point d'indice différent selon que l'on soit employé dans de la fonction publique Etat, la Territoriale ou l'Hospitalière.

Cette réforme est inacceptable pour la CGT. En revanche, pour Macron l'objectif est de diviser et de scinder la fonction publique, pour s'attaquer au statut par paliers

(fonction publique d'Etat, hospitalière, et territoriale).

Gel du point d'indice

Le ministre Gérard Darmanin a indiqué très clairement qu'il n'y aura « pas de hausse de la valeur du point d'indice en 2017 ». Le rendez-vous salarial du printemps 2018, sera uniquement consacré à « l'application aux agents publics de la hausse de la CSG ».

Gel de la réévaluation des grilles indiciaires

La seule mesure positive du protocole PPCR était la réévaluation des grilles indiciaires, encore que dans notre cas, celles-ci étaient presque totalement absorbées par le transfert primes-points et que l'augmentation des retenues pour pensions en cours vient rogner le faible gain restant (1 point d'indice).

Cependant, prenant appui sur la Cour des comptes qui préconise l'abandon de la réévaluation des grilles, le Ministre souhaite remettre en cause « le calendrier de mise en œuvre » et « l'étalement de sa montée en charge ». Les engagements du gouvernement précédent ne seront donc pas tenus.

Le rétablissement du jour de carence

Le jour non rémunéré pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie instauré par Sarkozy et supprimé

sous le quinquennat précédent, sera rétabli en 2018. Le prétexte invoqué est de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs. E. Macron lui-même, alors ministre de l'économie et des finances affirmait en mai 2015 que « si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence ».

Augmentation de la CSG d'1,7 points

Autre mesure phare du président qui doit être mise en œuvre dans les 18 premiers mois : la suppression des cotisations maladie et chômage pour augmenter la CSG d'1,7 points. Cette remise en cause du financement de la Sécu et de l'Unedic par la cotisation remettra en cause la gestion actuelle de ces organismes pour les mettre sous tutelle directe de l'Etat et faciliter les baisses de prestations à venir.

Mais immédiatement, pour nous agents publics, cela signifie une baisse de pouvoir d'achat car aujourd'hui, alors que nous payons la CSG, nous ne dé-



-pendons ni de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, ni de l'Unedic.

Vers " un système de retraite universel par points " :

Le gouvernement prévoit en 2018 une refonte de tous les régimes de retraites, du public et du privé. Il s'agit de substituer à tous les régimes existants un système par points. Dans un tel régime, les cotisations prélevées sur le salaire servent à "acheter" des points. Lors du départ à la retraite, la pension est égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point en vigueur à cette date.

Avec ce système par points, il n'est pas possible de connaître à l'avance le montant de la retraite ou de la pension, celle-ci dépendant des fluctuations de valeur du point intervenant jusqu'à la date de départ. Dans le cadre d'une politique d'austérité, le montant a évidemment tendance à fluctuer à la baisse.

Restructurations et mobilité imposée :

Dans son discours au Conseil commun de la Fonction Publique, Gérald Darmanin a annoncé la création d'une « DRH Groupe de l'Etat », au moment même où la DGFIP met en place les CSRH (Centres de services RH), démantelant les RH de chacune des directions locales. Le but est bien d'accélérer la mobilité interministérielle entre les 3 versants de la Fonction publique, conformément au protocole PPCR ■

Les revendications de la CGT

Emploi

L'arrêt des suppressions d'emplois et une politique ambitieuse en termes de recrutement.

Point d'indice

Le rattrapage de la perte de valeur du point d'indice accumulée les années antérieures.

Grilles indiciaires

Une grille unique, construite à partir de la définition des catégories, avec une amplitude de 1 à 5, et un rythme d'avancement d'échelon plus rapide et régulier, qui corresponde mieux à la reconnaissance des connaissances professionnelles acquises par l'ancienneté.

Une amplitude de carrière, pour chaque corps, minimal de 1 à 2 entre l'indice de début de carrière et de fin de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières.

Un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps.

Jour de carence

La suppression du-rétablissement du jour de carence.

CSG

Une réforme du financement de la sécurité sociale qui remet en cause le principe même des exonérations de cotisations patronales. Pour la CGT, le financement de la sécurité sociale doit reposer sur les cotisations et tous les éléments de rémunération doivent être soumis à cotisations.

Retraites

La CGT revendique le droit à une retraite pour tous les salariés, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement. Dans la fonction publique d'État, la CGT revendique la défense et l'amélioration du Code des pensions civiles et militaires, le maintien d'un régime par annuités et de la budgétisation des pensions des fonctionnaires d'État, contre la mise en avant par le gouvernement d'une « logique de caisse » pour les fonctionnaires de l'État.

Mobilité

Le droit à mutation sur initiative de l'agent est un droit à garantir. En revanche, nous sommes fermement opposés à tout type de mobilité forcée.

En cas de suppression d'emploi, de restructuration ou réorganisation de structure, la CGT Finances Publiques revendique que le maintien sur la commune d'affectation, sans fléchage de l'agent le plus jeune sur la structure concernée, soit garanti.

EN BREF

Retour sur le protocole Parcours Professionnels Carrières rémunérations (PPCR)

Ce protocole, initialement soumis à l'approbation des organisations syndicales, a été appliqué unilatéralement par l'exécutif sous le quinquennat précédent, alors que la CGT, FO et Solidaires, représentant 50,2% des agents publics, y étaient opposés.

Il incite les mobilités volontaires et permet au besoin de les forcer pour accompagner la disparition du service public dans les territoires.

Il introduit une nouvelle conception de l'évaluation liée à l'individualisation et la modulation du régime indemnitaire à l'instar du RIFSEEP.

PPCR ne conduit ni au rattrapage de la perte de valeur du point d'indice accumulée les années antérieures, ni à une véritable refonte des carrières.

Les durées dans les grades évoluent peu et les conditions de reclassement des agents déjà en poste conduisent pour beaucoup d'agents à un allongement de leur carrière.

Les amplitudes de carrière dans les grades restent faibles, stagnent ou diminuent et maintiennent un tassement des grilles indiciaires.

le calendrier de mise en œuvre du protocole PPCR (jusqu'en 2020) faisait reposer sur le gouvernement suivant les promesses de revalorisation des grilles indiciaires.

EN BREF

Les rats envahissent le navire !

Toute une tribu de rats a entrepris la conquête de Pantin Manufacture, jusque sur le parvis face à l'entrée de la DNEF.

On ne compte plus les fois où l'on croise ces mammifères qui ont désormais élu domicile jusque sur le pas de porte de la DNEF.

Est-ce la démonstration, s'il en fallait une, que les enquêtes fiscales n'impressionnent plus grand monde ? A moins que ce ne soit tout bonnement que la conséquence d'une restructuration économique des rats et que ces derniers constituent désormais la holding d'un groupe, nécessitant un rapprochement de la DGE et de la DVNI, qui seraient donc la naturelle et prochaine étape.

Mais fi de la plaisanterie. La réalité est bien sûr moins drôle quand l'un d'entre nous se prend les pieds avec ce quadrupède vélocité et hyper actif.

Même si la direction de la dnef a interpellé la mairie de Pantin, responsable des parcs et jardins, il va bien falloir passer à une étape supérieure pour limiter la prolifération.

D'autant qu'il y a aussi une crèche et que certains d'entre nous ont vu des bambins déambuler sur les aires de jeux, en partageant les attractions avec les rats qui jouent eux aussi au toboggan.

A suivre...

BUDGET 2018

Un budget qui fait la part belle à la finance

Le projet de budget 2018 du 1^{er} gouvernement MACRON va se traduire par des déplacements de la pression fiscale vers les salariés, les retraités, les fonctionnaires, les chômeurs et par des allègements pour la finance.

Le projet de budget initial 2017 qui sera présenté à l'Assemblée Nationale par le gouvernement, va sans nul doute combler les désirs les plus fous du chef du MEDEF, M. GATTAZ. En revanche, les contribuables, ceux qui ont cotisé et contribué à la création de la richesse, dans ce pays, vont toucher du doigt la tromperie et le cynisme avec lesquels le gouvernement Macron va s'appliquer à organiser son méli-mélo de mesures.

Côté contribuables, la taxe d'habitation (TH) devrait progressivement aller vers sa disparition. Côté salariés, les cotisations vont, elles aussi, progressivement être supprimées. Ces baisses, progressives vont, en revanche, être immédiatement et de manière anticipée, remplacées par une hausse de la CSG de 1,7 %. Un petit bonus de rentrée d'argent sur le dos de la grande masse des contribuables, salariés et retraités, ça c'est malin.



Du côté des riches, ils ne vont pas avoir à manifester, avec beaucoup d'ardeur pour leurs intérêts. La baisse de l'ISF, intervenue dès le budget rectificatif 2017, va se poursuivre en 2018 par la sortie du capital de son champ d'imposition. Le gouvernement va lui substituer une taxe unique au taux de 30 % (inférieure au seuil ISF) qui viendra s'appliquer sur les revenus des placements financiers. Beau cadeau en perspective. Les revenus du Plan d'épargne logement (PEL) et du livret A devraient être exclus de cette taxe.



Ainsi, la direction prise par ce projet de budget donne tout son éclairage à l'engagement présidentiel qui va délibérément au devant des intérêts de la finance, dont on sait à quel point le Président de la République a été proche au tout début de sa carrière.

Mais au-delà des affinités évidentes que cela suggère, ces mesures budgétaires démontrent surtout le mouvement amorcé du transfert des « charges sociales » vers l'impôt.

A noter au passage le peu de neutralité des mots, au travers de la dénomination charges « patronales », lesquelles sont, au fond, prélevées sur les salaires et qui devraient être versées aux salariés si ces charges n'existaient pas. Il s'agit en fait d'un « salaire différé » qui est reversé aux salariés sous la forme de prestations sociales.

Ce projet de budget 2018 va, sans aucun doute, accroître les inégalités sociales ■

Le 9 octobre, venez nombreux à l'heure mensuelle d'information

A 14h00 Salles 133/134 (arts et métiers)